

ARRETE ELECTORAL USAGERS N° 2022-240

RENOUVELLEMENT DES CONSEILS CENTRAUX – SCRUTIN DES USAGERS

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L719-1 et D719-1 à D 719-40 ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ; modifiés ;
Vu le règlement intérieur de l'Université adopté par le Conseil d'administration en sa séance du 13 juillet 2018 ;
Après consultation du Comité électoral consultatif en date du 27 septembre 2022 ;

Arrête :

Article 1 : Date des élections

Les élections destinées à renouveler les représentants des usagers au Conseil d'Administration, à la Commission de la recherche et à la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique auront lieu les :

- **Mardi 22 novembre 2022 de 9h00 à 17h00 sans interruption**
- **Mercredi 23 novembre 2022 de 9h00 à 17h00 sans interruption**

Article 2 : Lieux d'implantation des bureaux de vote

Les bureaux de vote seront implantés :

Sur le campus Berges du Rhône :

- Salon André Lirondelle – Rez-de-chaussée – 16 quai Claude Bernard Palais Hirsch – (PAL.001)

Sur le campus Porte des Alpes :

- Maison des étudiants – Salle polyvalente MDE 0.39 – Rez-de-chaussée
- Bâtiment D – Salle Polyvalente – D.011

Les électeurs pourront voter dans le bureau de vote de leur choix. L'exercice du droit de vote de chaque électeur est comptabilisé informatiquement afin de faire échec à toute tentative de fraude.

Article 3 : Mode de scrutin

Le scrutin est un scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restants à pourvoir selon la règle du plus fort reste. Le panachage n'est pas autorisé.

L'élection des membres de la Commission de la recherche du Conseil académique a lieu au scrutin majoritaire à un tour lorsqu'il y a un seul siège à pourvoir pour un collège déterminé.

Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

Article 4 : Composition des collèges électoraux et nombre de sièges à pourvoir

A. Pour le Conseil d'administration

Conseil d'administration		
Collège usagers	Secteur de formation	Nombre de sièges
Tous les usagers régulièrement inscrits pour l'année universitaire 2022/2023	Collège unique	6 sièges titulaires et 6 sièges suppléants

Les usagers sont réunis en un collège unique. Ils voteront dans l'urne correspondant à ce collège. Chaque liste de candidat doit assurer la représentation des deux secteurs de formation de l'université. La position sur la liste des représentants des deux secteurs de formation est indifférente.

B. Pour la Commission de la recherche

Commission de la recherche		
Collège usagers	Secteur de formation	Nombre de sièges
Usagers de 3 ^{ème} cycle régulièrement inscrits pour l'année universitaire 2022/2023	Secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion	1 siège titulaire et 1 siège suppléant
	Secteur lettres, sciences humaines et sociales	4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants

Au sein de la commission de la recherche, seuls sont électeurs les personnes inscrites dans une formation de troisième cycle relevant de l'article L612-7 du code de l'éducation.

Les listes de candidatures seront présentées par secteur de formation. Les usagers devront voter pour les candidats représentant leur secteur de formation, dans l'urne spécialement prévue à cet effet.

C. Pour la Commission de la formation et de la vie universitaire

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire		
Collège des usagers	Secteur de formation	Nombre de sièges
Tous les usagers régulièrement inscrits pour l'année universitaire 2022/2023	Secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion	5 sièges titulaires et 5 sièges suppléants
	Secteur lettres, sciences humaines et sociales	9 sièges titulaires et 9 sièges suppléants

Les listes de candidatures seront présentées par secteur de formation. Les usagers devront voter pour les candidats représentant leur secteur de formation, dans l'urne spécialement prévue à cet effet.

Article 5 : Rattachement des électeurs

Pour la mise en œuvre des dispositions des paragraphes A. B. et C de l'article 4, les règles suivantes sont applicables, conformément à l'article 14 des statuts de l'Université susvisés.

Les usagers sont répartis entre les deux secteurs de formation de l'Université (disciplines juridiques, économiques et de gestion d'une part et Lettres, sciences humaines et sociales d'autre part) en fonction de celui dont relève leur composante d'inscription :

➤ **Secteur des disciplines juridiques, économiques et gestion :**

- UFR de droit Julie-Victoire Daubié,
- UFR de sciences économiques et de gestion,
- Institut universitaire de technologie Lumière,
- Institut de la communication,
- Institut d'études du travail de Lyon,
- Institut de formation syndicale.

➤ **Secteur Lettres, Sciences humaines et sociales :**

- UFR d'anthropologie, de sociologie et de science politique,
- UFR langues,
- UFR lettres, sciences du langage et arts.
- UFR temps et territoires,
- Institut des sciences et des pratiques d'éducation et de formation,
- Institut de psychologie,
- Centre international d'études françaises,

Par dérogation à cette disposition générale, les usagers du 3^e cycle sont rattachés aux secteurs de formation en fonction de la section CNU d'appartenance de leur discipline de thèse :

➤ **Secteur des disciplines juridiques, Economiques et de Gestion :**

Sections CNU 1, 2, 3, 5, 6, 25 à 69.

➤ **Secteur Lettres, Sciences humaines et sociales :**

Sections CNU 4, 7 à 24 et 70 à 74.

Les usagers de Licence relèvent de la composante de formation qui porte la mention du diplôme au sein duquel ils sont inscrits, conformément au tableau joint en annexe 1.

L'annexe 1 bis fixe les modalités de rattachement des usagers de la licence professionnelle aux secteurs de formation.

Les usagers inscrits en Master relèvent de la composante de formation qui opère **leur diplôme** conformément au tableau joint en annexe 2.

Les usagers inscrits à la préparation au CAPES, à l'agrégation ou au CAPET relèvent de la composante de formation conformément au tableau joint en annexe 3.

Les étudiants dits « CPGE » relèvent de la composante de formation selon le tableau joint en annexe 4.

Le rattachement aux grands secteurs de formation détermine des circonscriptions électorales pour le collège des usagers de la Commission de la recherche et de la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Article 6 : Listes électorales

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale. Les listes électorales sont établies sous la responsabilité de la Présidente de l'Université conformément aux dispositions de l'article D719-7 du code de l'éducation.

Nul ne peut être électeur ni éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement.

Il est établi une liste électorale par collège et, le cas échéant, par secteur de formation.

A. L'inscription sur les listes est faite **d'office** pour :

- Les étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours à partir des inscriptions prises pour l'année universitaire 2022/2023 auprès des services compétents de l'Université.
- Les personnes bénéficiant de la formation continue sous réserve qu'elles soient régulièrement inscrites pour l'année universitaire 2022/2023 en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours.

B. Peuvent être inscrits sur les listes électorales **sous réserve qu'ils en fassent la demande en ligne** (lien de l'application Electre : <https://electre.univ-lyon2.fr>) **ou à défaut par écrit** (formulaire N°1), au moins 5 jours francs avant la date du scrutin, soit au plus tard le jeudi **16 novembre 2022, minuit** :

- Les auditeurs sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre et qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants.

Les demandes d'inscription seront formulées prioritairement en ligne via l'application dédiée (<https://electre.univ-lyon2.fr>). La connexion se réalise au moyen de l'identifiant et du mot de passe du compte informatique institutionnel de chaque électeur. A défaut, l'inscription pourra être sollicitée via un formulaire de demande d'inscription (formulaire N°1) mis à disposition sur le site internet de l'Université ainsi qu'à la Dajim (16 quai Claude Bernard – bâtiment Déméter, 1^{er} étage). Ce formulaire doit être déposé au plus tard le 16 novembre 2022 à la Dajim (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) qui en accusera réception. La demande devra être accompagnée de la photocopie de la carte d'auditeur ou à défaut d'un certificat de scolarité accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité. Les pièces d'identité admises sont les suivantes : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour.

C. **Les demandes de correction** des listes électorales sont adressées, via la DAJIM, à la Présidente de l'Université, qui statue sur ces réclamations.

A l'appui de cette demande, les usagers devront produire leur carte IZLY valide pour l'année 2022/2023 ou à défaut, un certificat de scolarité. Dans ce dernier cas, l'utilisateur présentera également une copie d'une carte d'identité parmi celles listées au B du présent article.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur, y compris celle d'en avoir fait la demande dans les conditions prévues ci-dessus, qui constaterait soit que son nom ne figure pas sur la liste électorale du collège dont elle relève, soit des erreurs la concernant, peut demander à la Présidente de l'Université de faire procéder à son inscription, y compris le jour du scrutin, selon les modalités suivantes :

- *Avant le scrutin* : les demandes de modification ou de correction sont formulées auprès de la DAJIM, en se connectant sur l'application dédiée (<https://electre.univ-lyon2.fr>) ou en remplissant

le formulaire N°2 téléchargeable sur le site internet de l'Université. Le formulaire papier sera déposé à la DAJIM (ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

- *Le jour du scrutin* : les demandes de modification ou de correction sont formulées directement auprès du Président du bureau de vote. Il est cependant recommandé d'effectuer cette demande au préalable.

Dans les deux hypothèses, à l'appui de cette demande, les usagers devront produire leur carte IZLY valide pour l'année universitaire 2022/2023 ou à défaut un certificat de scolarité. Dans ce dernier cas, l'utilisateur présentera également une copie d'une pièce d'identité parmi celles listées au B. du présent article.

En l'absence de demande effectuée au plus tard le jour du scrutin, les électeurs ne pourront plus contester leur absence d'inscription sur les listes électorales.

- D. Les listes électorales seront affichées, **à compter du 17 octobre 2022**, au siège de l'établissement (18 quai Claude Bernard 69007 Lyon –Hall) et sur le site intranet de l'Université. En outre, les listes électorales seront consultables dans le hall du bâtiment D sur le campus de la Porte des Alpes et ainsi qu'à la DAJIM à compter de cette même date.

Une application informatique permettant aux électeurs de consulter leur inscription sur les listes électorales, sera également mise à leur disposition (<https://electre.univ-lyon2.fr>).

Article 7 : Dépôt des candidatures et des professions de foi

A. Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures est obligatoire.

La date limite de dépôt des listes de candidats est fixée au :

15 novembre 2022, 12 heures

Conformément à l'article D719-24 du code de l'éducation, aucune candidature ne sera admise après cette date et cet horaire, pour quel que motif que ce soit.

Les listes de candidatures seront :

- adressées par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante : Université Lyon 2 (DAJIM) 16 quai Claude Bernard - 69365 Lyon Cedex 07 (en cette hypothèse, elles devront être réceptionnées avant la date limite de dépôt des candidatures)

OU

- déposées en mains propres à la DAJIM adresse physique : 16 quai Claude Bernard – 1^{er} étage – Bâtiment Déméter, Lyon 7^{ème} (les jours ouvrés de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

B. Constitution des listes de candidatures

Les listes de candidats seront établies sur des formulaires spéciaux délivrés par la DAJIM et téléchargeables sur le site internet de l'Université. Elles devront être accompagnées d'une déclaration individuelle de candidature, selon le modèle fourni par l'administration et également

téléchargeable sur le site internet de l'Université, signée par chaque candidat (qu'il s'agisse d'un titulaire ou d'un suppléant), mentionnant le nom de la liste et son rang de classement sur la liste, et de la photocopie de la carte IZLY ou à défaut d'un certificat de scolarité.

La déclaration individuelle sera revêtue d'une signature originale manuscrite. Toute usurpation portant atteinte à la validité de l'acte de candidature expose le contrevenant à des poursuites disciplinaires et / ou un signalement.

Toute personne souhaitant être candidate et ne figurant pas sur les listes électorales doit fournir une demande d'inscription sur les listes électorales en même temps que sa déclaration individuelle de candidature.

Un récépissé de dépôt de candidatures sera délivré par la DAJIM. Ce récépissé ne constitue pas une validation des candidatures mais il atteste que la liste a été déposée en temps utile, accompagnée des pièces nécessaires.

Chaque liste doit désigner un **délégué de liste qui est également candidat**, afin de représenter la liste au sein du comité électoral consultatif.

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, conformément à l'article L719-1 du code de l'éducation.

Le nombre maximum de candidats figurant sur les listes est porté au double du nombre de sièges titulaires à pourvoir afin de prendre en compte l'élection de suppléants. Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir et qu'elles sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

C. Vérification de l'éligibilité des candidats

Sont éligibles au sein du collège, et le cas échéant du secteur de formation dont ils sont membres, tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

La Présidente de l'Université vérifie l'éligibilité des candidats. Si elle constate une inéligibilité, elle réunit pour avis le comité électoral consultatif au plus tard le lendemain de la date limite de dépôt des candidatures. Le cas échéant, la Présidente demande qu'un autre candidat, de même sexe soit substitué au candidat inéligible dans un délai maximum de deux jours francs à compter de l'information du délégué de la liste concernée.

A l'expiration de ce délai, la présidente rejette par décision motivée les listes qui ne satisfont pas aux conditions mentionnées à l'article D719-22 du code de l'éducation.

D. Professions de foi et soutiens

Les listes de candidats peuvent accompagner leur dossier de candidature d'une profession de foi.

Les professions de foi doivent alors être déposées à la DAJIM ou adressées par lettre recommandée avec accusé de réception en même temps que les listes de candidatures **et au plus tard le 15 novembre 2022, à 12 h :**

- adresse postale : Université Lyon 2 (DAJIM) 16 quai Claude Bernard - 69365 Lyon Cedex 07
 - adresse physique : 16 quai Claude Bernard – 1^{er} étage – Bâtiment Déméter, Lyon 7^{ème}
- Elles seront également transmises par voie électronique (fichier au format PDF inférieur à 1000 ko), au plus tard le 15 novembre 2022 à 12h00, à l'adresse suivante: dajim@univ-lyon2.fr

Les professions de foi devront être de format A4, d'une feuille recto-verso maximum. Elles ne devront contenir aucun propos susceptible de relever d'une incrimination prévue par le code pénal ou par la loi du 29 juillet 1881.

Un droit de tirage noir et blanc de chacune des professions de foi, effectué par le service de reprographie de l'Université, est accordé dans la limite de 1.000 exemplaires sur demande des listes jugées recevables. Les listes qui souhaitent bénéficier de ce droit de tirage devront renseigner et adresser le formulaire N°3, tenu à leur disposition à la DAJIM et téléchargeable sur le site internet de l'Université, au plus tard **le 15 novembre 2022 à 12h**. Le retrait des professions de foi imprimées sera réalisé par l'une des personnes dont les coordonnées auront été indiquées sur le formulaire précité et sur présentation de la carte IZLY ou d'une pièce d'identité de ladite personne. Le service de reprographie procédera à la remise des 1.000 exemplaires **à partir du 17 novembre**. Les horaires de retrait sont fixés comme suit : les jours ouvrés de 9h à 12h sur le campus BDR.

Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote. Une attestation de soutien originale signée par le représentant habilité de l'organisation en soutien devra alors impérativement être fournie et **ce au plus tard le 15 novembre 2022 à 12h**.

E. Mise en ligne et affichage des professions de foi

Les professions de foi seront mises en ligne sur le site intranet de l'Université ainsi que sur l'application Electre dédiée aux élections, pour toute liste déposée et recevable. Les listes de candidats jugées recevables pourront également demander à insérer sur la page intranet dédiée au scrutin un lien vers le site extérieur sur lequel elle n'exerce aucun contrôle ni modération. Toutefois, dans le cas où l'Université se verrait signaler un contenu illicite, sur l'un de ces sites, elle se réserve la possibilité de retirer le lien hypertexte.

Les professions de foi seront adressées à l'ensemble des usagers par voie électronique, à l'adresse électronique qui leur a été attribuée par l'établissement. Les professions de foi seront également affichées aux emplacements suivants :

- Campus Berges du Rhône : Hall du 16 quai Claude Bernard
- Campus Porte des Alpes : Hall du bâtiment D

Article 8 : Campagne électorale

La campagne électorale est ouverte **à compter du 17 octobre 2022** et prend fin à l'issue du scrutin. A compter de cette date, le droit d'expression mensuel des élus usagers (délibération 2021-24 du 15 mars 2021) est suspendu et ce, jusqu'à la fin du scrutin.

A compter de l'ouverture de la campagne, une page web consacrée aux élections sera accessible jusqu'à l'issue du scrutin. La page web comportera notamment les informations institutionnelles ainsi que les formulaires à télécharger.

Les listes de candidats déposées et jugées recevables pourront également bénéficier de l'envoi de deux messages en diffusion générale à l'ensemble des électeurs. Cet usage encadré des diffusions générales sur la messagerie de l'université vise à assurer le respect du principe d'égalité entre les listes conformément à l'article D719-25 du code de l'éducation. Les messages, qui ne devront contenir aucune pièce jointe, seront transmis par le délégué de la liste par courriel à l'adresse suivante : dajim@univ-lyon2.fr

- avant le 16 novembre 2022, 17 heures, pour une diffusion le 17 novembre 2022.
- avant le 18 novembre 2022, 17 heures, pour une diffusion le 21 novembre 2022.
- avant le 22 novembre 2022, 12 heures, pour une diffusion le 23 novembre 2022 au matin.

A compter de cette date, la propagande est autorisée dans les bâtiments de l'Université. Toute intervention liée à la campagne électorale ne doit pas perturber le bon déroulement des

enseignements, sous la responsabilité des directeurs de composantes chargés de veiller à l'application de ces dispositions, ni contrevenir aux règles de sécurité.

Pendant la durée du scrutin (22 et 23 novembre 2022), la propagande est autorisée dans les bâtiments de l'Université à l'exception des salles où sont installés les bureaux de vote. La propagande ne doit pas entraver le bon déroulement du scrutin et l'accès aux bureaux de vote. La distribution de tracts durant la campagne se fera conformément au règlement intérieur de l'établissement.

L'affichage électoral est possible sur des panneaux mis à disposition sur les deux campus. Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de l'établissement, l'affichage sauvage n'est pas permis.

Du matériel électoral (tables, chaises) pourra être mis à disposition des listes jugées recevables sous réserve d'une demande écrite préalable auprès de la DAJIM (dajim@univ-lyon2.fr).

Il sera possible aux candidats de demander la réservation d'une salle à compter du **17 octobre 2022 et jusqu'au 21 novembre 2022** pour tenir des réunions dans le respect de l'ordre public, des règles de sécurité et du fonctionnement du service public de l'enseignement supérieur. Les locaux seront mis à disposition par créneau de deux heures maximum et selon les horaires d'ouverture de l'établissement. Les demandes devront être formulées par courriel à l'adresse suivante : dajim@univ-lyon2.fr.

Dans le cadre de la propagande électorale, les listes candidates jugées recevables pourront également demander la diffusion d'une capsule vidéo sur les sites web de l'Université (3W et intranet). La vidéo sera réalisée par les listes avec leurs propres moyens et devra être remise en mains propres sur un support dématérialisé (clé USB) à la DAJIM **au plus tard le 15 novembre 2022** à 12h00. La diffusion de la vidéo est conditionnée au respect des conditions cumulatives suivantes :

- la vidéo ne devra contenir aucun propos susceptible de relever d'une incrimination pénale ou par la loi du 29 juillet 1881 et conserver un ton courtois, mesuré et respectueux sous le contrôle du Comité électoral consultatif ;
- la vidéo devra être d'une durée de 2 minutes, sous format h264, mp4, ou moov ;
- les listes candidates se seront assurées de l'accord des personnes filmées pour procéder à la captation de leur image et à la diffusion de la vidéo. Les représentants des listes de candidats autorisent l'Université à procéder à la mise en ligne pendant la durée de la campagne électorale et jusqu'à la fin du scrutin et signent à cette fin un contrat d'autorisation de diffusion.

Les candidats titulaires et suppléants bénéficieront d'une autorisation d'absence aux enseignements pour lesquels l'assiduité est obligatoire, durant les deux jours du scrutin. L'acte de candidature constitue un motif légitime d'absence au sens du règlement de scolarité en vigueur. Les délégués de liste bénéficieront de cette même autorisation d'absence pour assister aux séances du Comité électoral consultatif.

Article 9 : Déroulement du vote

Chaque électeur ne peut voter que pour une liste de candidats, sans radiation ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Pour pouvoir voter, les usagers devront présenter leur carte IZLY validée pour l'année 2022/2023, ou à défaut un certificat de scolarité, en version papier ou en version numérique pour l'année 2022/2023. Ce certificat de scolarité sera alors impérativement accompagné d'une pièce d'identité originale, parmi celles listées au B. de l'article 6 du présent arrêté. Toute photocopie sera refusée.

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement peuvent exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant (même collègue et même secteur de formation, le cas échéant). Chaque procuration est établie sur un formulaire numéroté par l'Université. Le mandant doit justifier lors du retrait et de l'enregistrement de la procuration auprès des services de l'Université de son identité par la présentation de sa carte IZLY valide pour l'année universitaire 2022/2023 ou d'un certificat de scolarité de l'année universitaire 2022/2023 accompagné d'une pièce d'identité originale parmi celles listées à l'article 6B.

Le retrait et l'enregistrement des procurations sont organisés à titre principal sur le campus Berges du Rhône, à la DAJIM (bâtiment Déméter, aux horaires d'ouverture au public de la direction soit les jours ouvrés de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00), entre **le 17 octobre 2022 et le 21 novembre 2022 à 12h00.**

Pendant cette même période, le retrait et l'enregistrement des procurations seront également possibles sur le campus Porte des Alpes, à la Maison de l'étudiant, sur les jours et plages horaires suivants :

- du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

La procuration écrite lisiblement doit mentionner le nom et le prénom du mandataire et doit impérativement, sous peine de nullité, être signée par le mandant. Elle ne doit être ni raturée ni surchargée.

L'Université établit et tient à jour une liste des procurations précisant les mandants et les mandataires.

Le mandataire présente le formulaire original de procuration le jour de scrutin au bureau de vote et justifie de sa propre identité par la présentation de sa carte IZLY ou d'un certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité originale. Pour un conseil ou une commission donné, nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Le mandataire devra voter simultanément, dans le même bureau de vote, au titre des procurations et en son nom propre.

Article 10 : Bureaux de vote

Le bureau de vote du Campus Berges du Rhône est désigné bureau de vote central. Les bureaux de vote se prononcent provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales. Leurs décisions sont motivées et doivent être inscrites au procès-verbal.

Chaque liste en présence a le droit de proposer par bureau de vote un assesseur et un assesseur suppléant désigné parmi les électeurs du collège concerné. Les propositions devront être adressées à la DAJIM par voie électronique à l'adresse dajim@univ-lyon2.fr, au plus tard le **15 novembre, à 12h00.**

Article 11 : Scellé des urnes

A l'issue de chaque journée de scrutin, les urnes des bureaux de vote seront scellées en public et sous contrôle d'huissier. Ces scellés seront déposés dans les mêmes conditions à la réouverture des bureaux le deuxième jour de scrutin ainsi que le 24 novembre, afin de procéder au dépouillement centralisé.

Les urnes sont conservées dans une pièce fermée et sécurisée entre les deux dates de scrutin et entre la fin du scrutin et le dépouillement qui aura lieu le lendemain.

Article 12 : Dépouillement

Le dépouillement est public. Il aura lieu **le 24 novembre à partir de 8h30** et sera centralisé sur le campus Berges du Rhône. Les urnes des bureaux de vote installés sur le campus de la Porte des Alpes seront scellées et transportées sur le lieu du dépouillement à l'issue du scrutin sous contrôle d'huissier. Il est désigné parmi les électeurs un certain nombre de scrutateurs qui devra être au

moins égal à trois. Si plusieurs listes de candidats sont en présence, il leur sera permis de désigner respectivement les scrutateurs.

Article 13 : Proclamation des résultats

Les résultats des élections seront proclamés par la Présidente de l'Université le **vendredi 25 novembre 2022**, après avis du Comité électoral consultatif.

Article 14 : Recours

Le médiateur académique reçoit les réclamations concernant les opérations électorales.

Une *Commission de contrôle des opérations électorales*, présidée par un Premier conseiller au Tribunal administratif de Lyon connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, la Présidente de l'université ou le Recteur.

Elle est saisie au plus tard le 5^e jour suivant la proclamation des résultats. Tout électeur peut invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de son ressort. Ce recours n'est valable que s'il est précédé d'un recours préalable devant la *Commission de contrôle des opérations électorales*. Le Tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6^e jour suivant la décision de la *Commission de contrôle des opérations électorales*.

Article 15 : Publication

Le présent arrêté, qui tient lieu de convocation des collèges électoraux, est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage sur les campus universitaires, par une mise en ligne sur le site internet de l'Université ainsi que par une diffusion sur l'adresse mél institutionnelle des étudiants.

Fait à Lyon, le 28 septembre 2022

La Présidente



Nathalie DOMPNIER

Affichage : Ensemble des implantations de l'Université et composantes de l'Université
Publication : Site web étudiant de l'Université
Copie : Rectorat de l'Académie de Lyon et Président de la commission de contrôle des opérations électorales.

Annexe 1 : mentions de Licence

Mention	Composante	Secteur de rattachement
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	ASSP	LSH
Science politique		
Sciences de l'Homme-Anthropologie-Ethnologie		
Sciences sociales		
Sociologie		
Administration économique et sociale	DROIT Julie-Victoire Daubié	DEG
Administration publique		
Droit		
Information-communication	ICOM	DEG
Informatique		
Sciences de l'éducation et de la formation	ISPEF	LSH
Langues étrangères appliquées	LANGUES	LSH
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		
Arts du spectacle	LESLA	LSH
Lettres		
Musicologie		
Sciences du langage		
Psychologie	INSTITUT DE PSYCHOLOGIE	LSH
Sciences cognitives		
Economie et gestion	SEG	DEG
Géographie et aménagement	Temps & Territoires	LSH
Histoire		
Histoire de l'art et archéologie		

Annexe 1 bis : rattachement des usagers de Licence professionnelle

Mention Licence professionnelle	Composante	Secteur de rattachement
Activités juridiques : assistant juridique	Droit Julie-Victoire Daubié	DEG
Activités juridiques : contentieux et recouvrement		
Métiers du BTP : travaux publics		
Métiers de la communication : chef de projet communication	ICOM	DEG
Métiers de la mode		
Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web		
Métiers du jeu vidéo		
Activités juridiques : métiers du droit social	IETL	DEG
Assurance, banque, finance : supports opérationnels	IUT	DEG
Logistique et pilotage des flux		
Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle		
Métiers de la GRH : assistant		
Logistique et systèmes d'information		
Métiers du décisionnel et de la statistique		
Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement		
Techniques du son et de l'image	LESLA	LSH
Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	SEG	DEG
Management des transports et de la distribution		
Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques	Temps et territoires	LSH
Guide conférencier		
Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme		
Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement		
Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle	ISPEF	LSH

Annexe 2 : rattachement des usagers de Master aux composantes de formation

Mention	Parcours	Composante	Secteur de rattachement
Anthropologie	Cultural Differences and Transnational Processes (CREOLE)	ASSP	LSH
	Anthropologie générale et ethnologie des mondes contemporains		
	Pratiques de recherche collaborative, intervention anthropologique et médiation		
Etudes sur le genre	Etudes sur le Genre Actions Liées à l'Egalité dans la Société (EGALES)	ASSP	LSH
	Etudes sur le Genre Analyses Lectures Interdisciplinaires pour Tisser l'Egalité dans la Société (EGALITES) FI et FC		
	Histoire européenne des femmes et du genre, XVIII ^e -XX ^e siècles (MATILDA)	Temps et territoires	LSH
	Genre, Littératures, Cultures	LESLA	LSH
Intervention et Développement Social	Analyse et Conception de l'Intervention Sociale (ANACIS)	ASSP	LSH
	Inégalités et Discriminations (ID)	IETL	DEG
Science politique	M1 Associations, Expertises et Métiers du politique	ASSP	LSH
	M1 + M2 Politique internationale et analyse des transitions		
	M1 Parcours Enquête et analyse des processus politiques.		
	M2 Métiers du politique		
	M2 Etudes et expertises politiques		
	M2 Associations et acteurs publics		
	M2 Enquêtes et analyse des processus politiques		
Sociologie	Analyse des sociétés contemporaines (ASC)	ASSP	LSH
	Recherche en commun et transitions territoriales (RCT)		
	Sociologie et diagnostic des organisations (SDO) FI et FC		
Sciences Sociales	Lucidité	IETL	DEG
	Santé et vieillissement	ASSP	LSH
Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)	MIASHS	ASSP	LSH
Administration publique	Collaborateur d'élite	DROIT Julie-Victoire Daubié	DEG
	Concours de la haute fonction publique		
	Développeur territorial		
	Manager des organisation publiques		
	Manager des ressources humaines publiques		
Droit des affaires	Droit du marché digital et des données (ICLy)	DROIT Julie-Victoire Daubié	DEG
	Transports, assurances, douanes		
	Droit des affaires comparé		
	International trade and investment law (ICLy)		
	Juriste d'affaires, éthiques et compliance		
	Droit de la propriété intellectuelle – créations artistiques et esthétiques		

Mention	Parcours	Composante	Secteur de rattachement
Droit privé	Commissaire de justice	DROIT Julie-Victoire Daubié	DEG
	Droit des événements sportifs et culturels		
	Droit des activités numériques et tiers de confiance		
	Contentieux des contrats		
	Droits de l'enfant et des personnes vulnérables (ICLy)		
Droit public	Droits de l'homme	DROIT Julie-Victoire Daubié	DEG
	Droit de l'urbanisme et du patrimoine		
	Action publique : Etat, Europe, collectivités territoriales (Icly)		
Justice, procès et procédures	Médiation	DROIT Julie-Victoire Daubié	DEG
Analyse et politique économique	Behavioral economics	Sciences économiques et gestion	DEG
	Etudes économiques et statistiques		
	Public policies and economics		
Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports	Transports, réseaux, territoires (TRT)	Sciences économiques et gestion	DEG
	Transport et logistique industrielle et commerciale (TLIC)		
	Transport urbains et régionaux de personnes (TURP)		
Economie du travail et des ressources humaines	Expertise-Intervention sur le Travail, l'Emploi et les Ressources Humaines (EITERH) FI et FC	Sciences économiques et gestion	DEG
Economie sociale et solidaire	Economie sociale et solidaire (FI et FC)	Sciences économiques et gestion	DEG
	Gestion des organisations de l'ESS		
Management de l'innovation	Management de l'innovation et de la propriété intellectuelle (MIPI)	Sciences économiques et gestion	DEG
	Management de carrières d'artistes – Ecosystème de la musique		
Management stratégique	Management des PME et ETI Internationales (MPMETI)	Sciences économiques et gestion	DEG
	Etudes et Conseil en Stratégie et Marketing (ECOSMA)		
	Marketing de la nutrition et de la gastronomie		
	Banque et finance (BF), FI et FC		
Monnaie, banque, finance, assurance	Chargé.e d'affaires professionnel.les et conseiller patrimonial	Sciences économiques et gestion	DEG
	Economics and Finance		
	Evaluation et transmission d'entreprises (ETE)		
	Finance et contrôle de gestion (FCG)		
	Management des opérations de marché (MOM) (en alternance)		
Risques et environnement	Gouvernance des Risques Environnementaux (RISE)	Sciences économiques et gestion	DEG
	Gouvernance des Risques urbains liés à l'eau		
	Convention : Integrated Water Systems H2O		
Sciences économiques et sociales	Théories et histoire de l'économie dans la société	Sciences économiques et gestion	DEG
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Sciences économiques et sociales	Sciences économiques et gestion	DEG
	Economie gestion		

Mention	Parcours	Composante	Secteur de rattachement
Communication des organisations	Communication sociale et management de l'information dans les organisations	ICOM	DEG
	Communication humanitaire et solidarité		
	Communication et stratégie de marque		
Direction de projets ou établissements culturels	Développement de projets artistiques et culturels internationaux FI et FC	ICOM	DEG
	Management de la culture dans les Balkans		
Humanités numériques	Humanités numériques	ICOM	DEG
Information, communication	Médiations, usages, savoirs et expertises : MUSE	ICOM	DEG
	Gestion éditoriale et communication internet : GECI		
Informatique	Informatique data science management (IDSM) - Ukraine	ICOM	DEG
	Statistique et informatique (SISE)		
	Business intelligence et analytics (BI&A), FI et FC		
	Organisation et Protection des Systèmes d'Information de l'Entreprise (OPSIE) FI et FC		
	Conception et Intégration Multimédia (CIM) et parcours international FOAD, VCIEL - Visualisation et Conception Infographiques en Ligne		
	Machine learning for artificial intelligence (MALIA) FI et FC		
	Ingénierie du jeu vidéo (GAMAGORA)		
Journalisme	Nouvelles pratiques Journalistiques (NPJ)	ICOM	DEG
Mode	Mode et communication	ICOM	DEG
Droit social	Droit et relations sociales dans l'entreprise	IETL	DEG
	Théorie et pratique du droit social (TPDS)		
	Droit et relations sociales dans l'entreprise (DRESE)		
	Juriste en droit social et en ingénierie sociale (Ingénierie)		
	Ingénierie de la protection sociale (IPS)		
	Mobilité internationale des travailleurs		
Ergonomie	Travail et Transitions écologique et sociétale	IETL	DEG
Sciences de l'éducation et de la formation	Métiers de l'insertion et de la formation des adultes	ISPEF	LSH
	Ingénierie de l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique		
	Direction des organisations éducatives		
	Expertise et recherche en éducation		
	Ingénierie numérique en éducation et formation (INEF)		
	Promotion et Education pour la Santé		
	Référent handicap		
	Ingénierie, Conception, Formation ICF - Campus numérique FORSE		
	International francophone en éducation et formation (MIFEF) – Campus Forse - FOAD		
Ingénierie numérique et pédagogique en éducation et formation – Campus FORSE- FOAD			
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1 ^{er} degré	Professorat des écoles	ISPEF	LSH

Mention	Parcours	Composante	Secteur de rattachement
Langues littéraires et civilisations étrangères et régionales	Etudes anglophones	LANGUES	LSH
	Etudes hispaniques		
	Etudes arabes		
	Etudes lusophones		
	Etudes germaniques		
Langues étrangères appliquées	CILA - Marketing & Digital Business, Commerce International et Langues Appliquées	LANGUES	LSH
Didactique des langues	Didactique des langues et TICE	LANGUES	LSH
Traduction et Interprétation	LACS - Langue Appliquée et Communication Spécialisée	LANGUES	LSH
	TEL - Traduction et Édition Littéraires		
	TCISS - Traduction et Communication Spécialisée en Sciences de la Santé		
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Langues vivantes étrangères : Allemand	LANGUES	LSH
	Langues vivantes étrangères : Anglais		
	Langues vivantes étrangères : arabe		
	Langues vivantes étrangères : chinois		
	Langues vivantes étrangères : Espagnol		
Arts de la scène et du spectacle vivant	/	LESLA	LSH
Cinéma et audiovisuel	Etudes cinématographiques et culture visuelle	LESLA	LSH
	Métiers de l'Exploitation de la Médiation et de l'Education à l'image		
	Création documentaire: production et réalisation		
	Etudes et créations photographiques		
Français Langue Etrangère	/	LESLA	LSH
Lettres	Lettres modernes	LESLA	LSH
	Linguistique et stylistique des textes littéraires		
	Lettres modernes à l'international		
Muséologie	Muséologie fondamentale et appliquée (MFA)	LESLA	LSH
	Musiques appliquées à l'audiovisuel		
	Musique Appliquée Aux Projets Territoriaux (MAAPT)		
Sciences du langage	Langues, langages et enjeux sociétaux	LESLA	LSH
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Lettres (options lettres classiques et lettres modernes)	LESLA	LSH
	Education musicale et chant choral		
Métiers du livre et de l'édition	/	LESLA	LSH
Psychologie	Psychologie Cognitive et Neuropsychologie	Institut de psychologie	LSH
Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique	/	Institut de psychologie	LSH
Psychologie de l'éducation et de la formation	Développement, handicap et éducation	Institut de psychologie	LSH
Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	/	Institut de psychologie	LSH
Psychologie sociale, du travail et des organisations	Psychologie du travail et des organisations	Institut de psychologie	LSH
	Psychologie sociale		

Mention	Parcours	Composante	Secteur de rattachement
Sciences cognitives	Sciences cognitives fondamentales et appliquées	Institut de psychologie	LSH
	Interactions homme-machine		
	Neuropsychologie et neurosciences cliniques		
Archéologie, sciences pour l'archéologie	Occident et méditerranée	Temps et territoires	LSH
	Orient et méditerranée		
Géomatique	Géographies Numériques	Temps et territoires	LSH
Etudes européennes et internationales	European Challenges	Temps et territoires	LSH
Gestion de l'environnement	Systèmes socio-écologiques : héritages, dynamiques et gestion	Temps et territoires	LSH
Gestion des territoires et développement local	Développement rural (DR)	Temps et territoires	LSH
	Aménagement et développement durable des territoires		
	Ingénierie des collectivités territoriales stratégie foncière		
Histoire, Civilisation, Patrimoine (HCP)	Culture de l'écrit et de l'image (CEI)	Temps et territoires	LSH
Histoire de l'art	Arts et cultures visuels	Temps et territoires	LSH
	Patrimoine – architecture-mondialisation		
Mondes anciens	Archéologie, textes, numérique	Temps et territoires	LSH
	Histoire ancienne		
	Langues, littératures et cultures de l'Antiquité		
Histoire	De la Renaissance aux révolutions (DRR)	Temps et territoires	LSH
	Histoire, mémoires, médias		
	Construction des Sociétés contemporaines (CSC)		
Mondes médiévaux	Histoire, archéologie et littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux	Temps et territoires	LSH
Sciences de l'eau	Ingénierie de la gestion des milieux aquatiques sous contrainte hydro-climatiques et restauration	Temps et territoires	LSH
	Ingénierie de la gestion des milieux aquatiques et prévention des risques		
	Ingénierie de la restauration des milieux et de la ressource en eau		
	International integrated watershed sciences - H2O'LYON - convention		
Sciences des religions et sociétés	Sciences des religions et sociétés	Temps et territoires	LSH
Tourisme	Management durable des territoires et des produits touristiques	Temps et territoires	LSH
Urbanisme et aménagement	Projet	Temps et territoires	LSH
	Stratégie		
Ville et Environnements Urbains	Villes en tension(s) : formes, flux, risques	Temps et Territoires	LSH
	Nouveaux modes de vie et espaces de la ville contemporaine (UFR ASSP)	ASSP	LSH
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Histoire et géographie	Temps et territoires	LSH
Energie	Contrôle et supervision des systèmes de production manufacturière et des Systèmes de production et délivrance d'énergie	IUT	DEG
	Systèmes d'Information pour les Systèmes de Production et l'Industrie du Futur		
	Advanced Manufacturing and Monitoring of Energy Delivery		

Annexe 3 : rattachement des usagers de Préparation aux CAPES/AGREGATION/CAPET aux composantes de formation

Préparation	Composantes de formation	Secteur de rattachement
PREPARATION CAPES HISTOIRE-GEOGRAPHIE	TEMPS_ET_TERRITOIRES	LSH
PREPARATION AGREGATION EXTERNE HISTOIRE	TEMPS_ET_TERRITOIRES	LSH
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ALLEMAND	LANGUES	LSH
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ANGLAIS	LANGUES	LSH
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ARABE	LANGUES	LSH
PREPARATION CAPES ALLEMAND	LANGUES	LSH
PREPARATION CAPES ANGLAIS	LANGUES	LSH
PREPARATION CAPES ESPAGNOL	LANGUES	LSH
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ESPAGNOL	LANGUES	LSH
PREPARATION AGREGATION EXTERNE ECONOMIE ET GESTION	SEG	DEG
PREPARATION AGREG ECONOMIE ET GESTION INTERNE CONVENTION DAFOP	SEG	DEG
PREPARATION AGREGATION EXTERNE EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	LESLA	LSH
PREPARATION AGREGATION EXTERNE GRAMMAIRE	LESLA	LSH
PREPARATION AGREGATION EXTERNE LETTRES CLASSIQUES	LESLA	LSH
PREPARATION AGREGATION EXTERNE LETTRES MODERNES	LESLA	LSH
PREPARATION AGREGATION INTERNE EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL (DAFOP)	LESLA	LSH
PREPARATION CAPES EXTERNE EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	LESLA	LSH
PREPARATION CAPES EXTERNE LETTRES CLASSIQUES	LESLA	LSH
PREPARATION CAPES EXTERNE LETTRES MODERNES	LESLA	LSH

Annexe 4 : rattachement des usagers CPGE aux secteurs de formation

PORTAIL D'INSCRIPTION	Composante de formation	Secteur de rattachement
CPGE 1^{ère} année		
CPGE ECT	LESLA	LSH
CPGE B/L 1A	LANGUES	LSH
CPGE ECG 1A	SEG	DEG
CPGE 2^o année		
CPGE SOCIOLOGIE 2A	ASSP	LSH
CPGE SCIENCE PO 2A		
CPGE SCIENCES SOCIALES – ECONOMIE GESTION 2A		
CPGE SCIENCES SOCIALES – GEOGRAPHIE AMENAGEMENT 2A		
CPGE GEO AMENGMT 2A	Temps et territoires	LSH
CPGE HISTOIRE DE L'ART ARCHEOLOGIE 2A		
CPGE HISTOIRE 2A		
CPGE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT - HISTOIRE 2A		
CPGE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE - HISTOIRE 2A		
CPGE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE - LETTRES MODERNES 2A		
CPGE LLCER (toutes langues) 2A	LANGUES	LSH
CPGE LETTRES APPLIQUEES 2A	LESLA	LSH
CPGE LETTRES CLASSIQUES 2A		
CPGE LETTRES MODERNES 2A		
CPGE LETTRES MODERNES ET APPLIQUEES - HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE 2A		
CPGE ECONOMIE GESTION 2A	SEG	DEG
CPGE AES 2A	Droit Julie-Victoire Daubié	DEG